



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 07
23 Novembre 2022

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 30

Match n° 24912105 Derval Sc Nord Atlantique 3 / Rougé Espérance 1 Seniors D3 Masculin groupe C du 13.11.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Rougé Espérance pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de Derval Sc Nord Atlantique suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Rougé Espérance

Dossier n° 31

Match n° 25100338 Le Gâvre Fcgc 2 / Plessé Coudray Os 1 Seniors D5 Masculin groupe C du 20.11.2022

La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, section des Lois du Jeu.

Réserves non confirmées

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission note que les clubs n'ont pas confirmé leurs réserves pour les rencontres ci-dessous et classe les dossiers sans suite.

Week-end du 20.11.2022

U13 Élite Accès Ligue : Orvault Rc 1 / Nantes Etoile du Cens 1

Seniors D1M : St-Brévin Ac 2 / St-Joachim Fc Brière 1

Seniors D1 Futsal : Nantes Acmmn Futsal 1 / Bouguenais Foot 2